



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9169^e séance

Jeudi 27 octobre 2022, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Biang	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Gallagher
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/715)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/715)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/804, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/715, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2655 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Mon pays se félicite de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2655 (2022), qui renouvelle le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et trace la voie de l'élargissement non seulement de ses responsabilités mais aussi, et surtout, des avantages qu'elle recèle pour le processus de rétablissement de la paix, en coopération avec le Gouvernement colombien. Le Mexique

continue de plaider pour la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier ses dispositions consacrées aux questions ethniques.

Nous remercions les membres du Conseil, ainsi que d'autres pays, pour leur appui au processus qui a conduit à l'adoption de ce texte que nous avons déposé en notre qualité, pendant notre mandat au Conseil de sécurité, de corédacteurs pour le dossier colombien, aux côtés du Royaume-Uni. Je saisis également cette occasion pour affirmer que, sur la base de notre expérience de corédacteur, la participation active des membres élus à la rédaction des textes du Conseil de sécurité est extrêmement bénéfique et enrichit ses décisions. Nous pensons donc qu'il est judicieux de poursuivre cette pratique.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à M. de la Fuente Ramírez pour remercier les membres du Conseil de sécurité de leur coopération et de la souplesse dont ils ont fait preuve au cours de ces négociations. Je sais tout particulièrement gré au Mexique, corédacteur chargé du dossier colombien, ainsi qu'aux experts de nos deux équipes, pour notre étroite collaboration sur la résolution 2655 (2022), ainsi que sur la déclaration à la presse (SC/15063) publiée par le Conseil ce mois-ci.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je tiens également à remercier la Mission permanente de la Colombie pour sa mobilisation positive concernant la résolution 2655 (2022).

(l'orateur reprend en anglais)

Le Royaume-Uni accueille favorablement l'élan renouvelé observé en Colombie en faveur de la paix et, à cet égard, nous nous félicitons que le Ministre des relations extérieures ait demandé que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie surveille les progrès de la réforme rurale et des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable relatives aux questions ethniques. Nous attendons avec intérêt d'examiner les recommandations du Secrétaire général sur ces nouvelles fonctions et nous nous préparons pour y répondre en conséquence. L'adoption unanime de la résolution 2655 (2022) aujourd'hui démontre l'attachement inentamé du Conseil de sécurité à la paix en Colombie et à la mise en œuvre complète de l'accord de paix.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya remercie le Mexique et le Royaume-Uni de leurs efforts de consultation dans le cadre de la rédaction de la résolution 2655 (2022), que nous venons d'adopter. Le Kenya

a voté pour cette résolution afin d'illustrer son appui à la Colombie dans le parcours louable de cette dernière vers une paix durable, après des décennies de guerre. Le Kenya félicite le Gouvernement du Président Gustavo Petro Urrego d'avoir manifesté sa détermination à accélérer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous félicitons également le Président d'avoir reconnu sans ambages l'incidence disproportionnée qu'ont la violence et la marginalisation sur les communautés afro-colombiennes et autochtones, et d'avoir donné à ses politiques l'orientation qui s'impose pour venir à bout de ces défis. Nous appuyons le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et considérons qu'elle apporte un appui crucial au peuple et au Gouvernement colombiens.

Nous reconnaissons le rôle important que jouent la Commission de consolidation de la paix et les organismes et programmes des Nations Unies pour accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre intégrale de l'accord de paix. Nous remercions les membres du Conseil d'avoir appuyé la formulation proposée par les trois membres africains du Conseil de sécurité pour prendre acte du rôle de ces organismes dans la mise en œuvre de l'Accord. Le Kenya se félicite de la demande faite par le Gouvernement colombien s'agissant d'élargir le mandat de la Mission de vérification afin qu'elle assure le suivi et la surveillance de la mise en œuvre de la réforme rurale générale et des dispositions relatives aux questions ethniques. Nous remercions également les membres du Conseil qui ont reconnu qu'une inclusion juste et équitable, en particulier des groupes les plus touchés par les vulnérabilités et l'exclusion, était un facteur de réussite majeur pour la consolidation de la paix et la compétence de l'État. C'est un argument clef que nous avons défendu durant notre présidence du Conseil en octobre l'an dernier. Nous espérons qu'il occupera une place plus importante dans les délibérations et décisions du Conseil à l'avenir.

Si nous avons fait état à plusieurs reprises de nos préoccupations concernant le statut des Afro-Colombiens, c'est que nous étions convaincus que la Colombie disposait de la largeur d'esprit requise pour y répondre positivement. Nous avons raison, comme les résultats des dernières élections l'ont amplement démontré. Alors que nous nous apprêtons à quitter le Conseil de sécurité au terme de notre mandat, nous sommes convaincus que le processus de paix colombien et ses dividendes pour toute la population du pays seront un exemple pour le reste du monde. Nous renouvelons notre ferme appui au peuple et au Gouvernement colombiens.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement et le peuple colombiens, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la Commission de consolidation de la paix et les membres de la société civile, de consacrer leur temps et leurs efforts à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Les États-Unis sont fiers d'être un partenaire de la Colombie et de son peuple depuis le début du processus de paix. Nous restons fidèles à ce partenariat, comme nous l'avons souligné en devenant le premier accompagnateur international des dispositions de l'Accord relatives aux questions ethniques. Ces dispositions reconnaissent qu'une paix durable est impossible sans justice et égalité pour tous en Colombie, y compris pour ses populations afro-colombiennes et autochtones. Les États-Unis se félicitent de l'adoption de la résolution 2655 (2022) et, avec elle, de l'attachement sans réserve du Conseil à l'accord de paix, par le truchement de la Mission de vérification. Nous ne devons pas cesser d'œuvrer à la paix, comme l'a déclaré la Vice-Présidente colombienne Francia Márquez Mina, « avec détermination, sans peur, dans l'amour et la joie ». Les États-Unis se réjouissent à la perspective de poursuivre leur partenariat avec la Colombie dans cet effort.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le Brésil félicite les membres du Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2655 (2022), qui renouvelle le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Brésil remercie de leur excellent travail les corédacteurs chargés de ce dossier.

Comme nous l'avons souligné en diverses occasions, l'action du Conseil en Colombie s'inscrit en réponse aux aspirations et besoins exprimés par le Gouvernement colombien. À cet égard, il nous plaît de constater que la volonté souveraine du pays est pleinement reflétée dans la résolution qui vient d'être adoptée, puisque le renouvellement du mandat de la Mission de vérification couvre les sections de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable relatives aux questions ethniques et la réforme rurale, en réponse à une demande officielle de la Colombie.

Le Brésil félicite une nouvelle fois le Gouvernement et le peuple colombiens de leurs efforts inlassables pour ouvrir et consolider une voie qui mène à la paix et à la prospérité. Nous espérons que la Mission de vérification pourra continuer d'apporter sa pierre à cet édifice.

La séance est levée à 10 h 40.